

GLEIZÉ SANTÉ

# L'hôpital Nord-Ouest fait désormais partie d'un groupement de territoire

C'est officiel depuis vendredi (notre édition du 1<sup>er</sup> juillet). La communauté hospitalière de territoire, fondée en 2010, est désormais un groupement hospitalier de territoire (GHT), en s'élargissant à de nouveaux membres, dans l'esprit de la loi Santé. Explications.

Douze établissements figurent au total dans ce groupement. D'une part, le centre hospitalier de Villefranche (établissement support), celui de Tarare, celui de Trévoux et l'Ehpad de Villars-les-Dombes ; d'autre part, le centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (spécialisé en psychiatrie), celui de Belleville, l'hôpital de proximité de Beaujeu, celui de Grandris Haute Azergues. Aussi, les Hospices civils de Lyon sont associés. Le centre de lutte contre le cancer Léon Bérard est partenaire. Ont donné un accord de principe l'hôpital de L'Arbresle (très au fait des problèmes d'addiction) et le centre médical de Bayère. Ce dernier (déjà présent pour la prise en charge des pathologies respiratoires) a le projet de transférer son activité en 2020 dans l'extension en cours de d'études au centre hospitalier de Villefranche.

## Un bassin de vie « à taille humaine »

Le territoire du GHT Rhône Nord



■ Le nouveau GHT a en charge les activités hospitalières de proximité.

Photo d'illustration Johanna NEZRI

Beaujolais Dombes correspond à un bassin de vie « à taille humaine », souligne un communiqué, « attesté par la distance maximum interétablissements comprise entre 20 et 51 minutes de trajet ». La population desservie est 308 000 habitants et sera de l'ordre de 342 000 en 2020.

Avec un potentiel de 2 641 lits (dont 1 317 sanitaires ou psychiatrie), le GHT dispose d'une offre complète et

complémentaire, qui doit permettre aux patients du territoire un « égal accès à des soins sécurisés et de qualité ». Pour exemple, 60 consultants de l'hôpital de Villefranche se déplacent déjà pour consulter aussi à l'hôpital de Tarare.

L'offre du GHT correspond aux activités fonctionnant à H24, 365 jours par an : les urgences, la médecine polyvalente, la médecine gériatrique, la chi-

## ZOOM

### Éviter les passages aux urgences

Le « projet médical partagé de territoire définit les orientations à partir des forces et faiblesses de chaque établissement, au regard des besoins de santé », explique un communiqué. Sont privilégiées des orientations tendant à plus de fluidité dans les parcours de soins, autour de sept filières de soins en oncologie, soins de suite et de réadaptation, urgences, chirurgie médecine, gériatrie, mère-enfant. L'idée est de proposer une offre de diagnostic rapide, limiter les séjours et les déplacements répétés. Avec une montée de la prise en charge en ambulatoire et en évitant le passage aux urgences.

rurgie viscérale et orthopédique, les spécialités chirurgicales (autres que la chirurgie cardiaque, la neurochirurgie, et la chirurgie hyperspécialisée), l'obstétrique, les disciplines interventionnelles l'imagerie, la psychiatrie, les urgences psychiatriques ainsi que les centres d'accueil de crise, le SSR, l'HAD, les soins de longue durée.

Un règlement intérieur est prévu pour fin décembre.